



# **PROCES-VERBAL n° 12**

## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

### **Séance du lundi 16 novembre 2009**

**Convocations :** le 6 novembre 2009

Le Conseil Communautaire du Val Saint-Vitois s'est réuni à la salle du Foyer Cinéma de Byans-sur-Doubs, après convocation légale, sous la présidence de Pascal ROUTHIER, Président,

**Présents :** 33 Mesdames et Messieurs les délégués : Claude VUAILLAT, André HAEGELIN, Michel GUELLE, Pascal HERRMANN, Pascal BOZON VERDURAZ, Marc DUPONT, Didier PAINEAU, Bernard JOLYOT, Bernard DROZ, Florian SIMON, Thierry BOILLOT, Daniel JOUFFROY, André PHARISAT, Alain REGNIER, Jacqueline BATAILLARD-KOCH, Didier AUBRY, Elodie LOUISET, Pierre BARBIER, Michel LANQUETIN, Arnaud GROSPERRIN, Pascal ROUTHIER, Annick JACQUEMET, Nicole NAUDIN MILLON, Dominique NICOLIN, Oumar N'DIAYE, Jean-Pierre LAFORGE, Thierry COURTOIS, François BEAUSSIER, Jean-Marc JOUFFROY, Jean-Claude ZEISSER, Pascal PETETIN, André FERRER, Brigitte SCRIBE.

**Procuration :** 1 Claudie GARNIER à Arnaud GROSPERRIN

**Suppléés :** 3 Claude JARY par Louis LEVREY, Christian BELTRAMELLI par Martine GIBERT, Géraldine LAMBLA par Fabrice GIRAUD.

**Abs excusés :** 6 Daniel POURET, Philippe ROSSI, Thierry MALESIEUX, Christophe LEMONIER, René POIGNARD, Anne BIHR

**Secrétaires :** Pierre BARBIER, Vice Président, assisté d'Anne-Lise MONGENET, Secrétaire à la Communauté de Communes du Val Saint-Vitois

Arrivée de Michel GUELLE à 20 h35 et d' André FERRER à 20 h 45.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 20 h 15 et le Conseil Communautaire peut délibérer.

#### **Approbation du procès-verbal n° 11 du 5 octobre 2009**

L'assemblée approuve à l'unanimité le procès-verbal n° 11 de la séance du 5 octobre 2009 qui est signé par les délégués communautaires.

#### **Installation de nouveaux délégués communautaires**

En application de l'article 5 « Conseil Communautaire », des statuts de la CCVSV :

*« Le conseil de communauté est composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes membres.*

*Le nombre de délégués est fixé de la façon suivante :*

*-2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants par commune  
-1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant de plus par tranche de 500 habitants  
Aucune commune ne peut avoir plus de la moitié des sièges. »*

La population municipale issue du dernier recensement étant de 518 habitants pour la commune de Lantenne Vertière, il convient d'accueillir un délégué titulaire et un délégué suppléant :

Ont ainsi été élus par le conseil municipal de la commune de Lantenne Vertière :

Monsieur Claude JARY, délégué titulaire  
Monsieur Louis LEVREY, délégué suppléant

*Le Président déclare installés au Conseil Communautaire Claude JARY et Louis LEVREY pour représenter la commune de Lantenne Vertière.*

|  |
|--|
| <b>PLAN INSERTION DES JEUNES :<br/>intervention de Claude BONNET et Sylvie BOURREAU<br/>du Pôle Emploi (documents en annexe)</b> |
|--|

Du fait du contexte économique difficile en Franche-Comté, Pascal HERRMANN, Vice Président en charge du développement économique, explique que les Communautés de communes et la Communauté d'agglomération du Grand Besançon ont été reçues à la Préfecture afin de se voir présenter le plan d'action concernant l'emploi des jeunes.

Sylvie BOURREAU de Pôle Emploi Besançon Palente présente l'organisation du Pôle Emploi sur Besançon.

On note une forte augmentation de demandeurs d'emploi dans la tranche d'âge des moins de 26 ans : 67 personnes au 1<sup>er</sup> trimestre 2009 et 95 personnes pour le 2<sup>nd</sup> trimestre 2009 soit une augmentation du nombre de demandeurs d'emploi de 41.8 %.

Claude BONNET, Directeur adjoint de Pôle Emploi Besançon Palente, présente l'une des mesures d'aide à l'emploi mise en place au cours de l'année 2009 : le Contrat d'Aide à l'Emploi (CAE Passerelle).

Ce contrat permet à des jeunes âgés de 16 à 25 révolus de tous niveaux et rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi d'être accueilli au sein d'une structure du secteur non marchand afin d'acquérir une première expérience ou effectuer une réorientation professionnelle.

Pendant la durée du contrat de travail de 12 mois renouvelable, une période d'immersion dans le domaine marchand est organisée. A cette fin, le Pôle Emploi et l'Association pour la Formation Professionnelle des Adultes se tiennent à la disposition des collectivités locales et des jeunes pour les aider à trouver une entreprise.

Différentes questions de la part de délégués ont permis de préciser les points suivants :

- le jeune peut à tout moment quitter le CAE Passerelle
- la période d'immersion est considérée comme une formation
- les formations données par le CNFPT sont gratuites pour les jeunes dans le cas où la structure d'accueil y adhère.
- 3 mois avant la fin des 12 mois, des rencontres ponctuelles avec les jeunes seront organisées afin de faire le point sur cette première expérience professionnelle.
- le jeune est salarié de la commune pendant les 12 mois.

|   |
|---|
| <b>REDEVANCE INCITATIVE :<br/>intervention de Florence THOMAS de Plastic Omnium<br/>(documents en annexe)</b> |
|---|

Madame THOMAS, Responsable commerciale chez Plastic Omnium explique les enjeux du Grenelle de l'Environnement qui impose notamment la réduction des ordures ménagères résiduelles.

Un des objectifs du Grenelle est la réduction de la production d'ordures ménagères et assimilés de 5kg/hab/an pendant 5 ans.

La redevance incitative est un des moyens de parvenir à réduire les tonnages qui partiront à l'incinération (dont le coût sera croissant du fait de la nouvelle taxe imposée par l'Etat : cette Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) va augmenter dans les années à venir).

Madame THOMAS indique la démarche, les moyens d'équipement nécessaires (puces sous les bacs, informatique sur les camions de collecte ...), le coût et le budget prévisionnel.

La redevance incitative est liée à la production réelle de déchets. L'administré peut agir sur le montant de sa facture en triant plus et mieux.

Les bacs peuvent être fermés à clé. Le déverrouillage s'opère automatiquement au cours du levage du bac.

L'ADEME s'associe aux collectivités locales dans la mise en place de la redevance incitative par l'attribution de subventions.

Dans la démarche, la Communauté de Communes du Val Saint-Vitois et celle des Rives de l'Ognon prévoient de s'associer.

La loi de finances 2009 prévoit l'augmentation de la TGAP sur le stockage ainsi que son application au niveau de l'incinération.

|          |   |
|----------|---|
| <b>1</b> | <b>ORDURES MENAGERES : redevance incitative</b> |
|----------|---|

Didier AUBRY, Vice Président en charge de l'Environnement, explique que suite à la présentation réalisée par Madame Florence THOMAS, les membres du Conseil Communautaire sont appelés à se prononcer sur la poursuite de la démarche ainsi que sur le lancement d'un appel d'offre quant à une étude de faisabilité de façon conjointe avec la Communauté de Communes des Rives de l'Ognon.

*Les explications entendues, les membres du Conseil Communautaire se prononcent à l'unanimité pour la poursuite de la démarche ainsi que sur le lancement d'un appel d'offre relatif à une étude de faisabilité de façon conjointe avec la Communauté de Communes des Rives de l'Ognon.*

|          |  |
|----------|--|
| <b>2</b> | <b>TRAVAUX SUR LA DECHETTERIE DE BYANS SUR DOUBS</b> |
|----------|--|

Après plusieurs réunions conjointes avec le SYBERT et la commune de Byans-sur-Doubs, Didier AUBRY, Vice Président en charge de l'Environnement, explique les décisions qui sont proposées.

Il est nécessaire, si nous souhaitons conserver cette déchetterie que celle-ci soit mise aux normes (accès à l'eau courante et à l'électricité).

La législation du travail est stricte : les travaux sont obligatoires afin que ce site soit pérennisé et que les horaires soient étendus.

Il est envisagé que la commune fasse les travaux. Une convention sera établie entre celle-ci, la CCVSV ainsi que le SYBERT.

Les travaux sont évalués à 60 000 € (80 % à la charge du SYBERT et 20 % à la charge de la CCVSV).

*Les explications entendues, le Conseil Communautaire par 2 voix contre, 2 abstentions et 32 voix pour autorise le Président à signer ladite convention ainsi que les documents à venir concernant ce dossier.*

### **3 PROPOSITION DE RAMASSAGE DE MONSTRES EN 2010**

Didier AUBRY, Vice Président en charge de l'Environnement, explique qu'il est envisagé de reconduire l'opération de ramassage des monstres sur les communes non desservies par les déchetteries ou les points de collecte.

Il est proposé de poursuivre le partenariat avec TRI qui a un contrat avec le SYBERT pour les reprises encombrants.

L'ensemble de cette prestation sera facturé à la CCVSV 1 060 € net.

Les collectes se dérouleront aux dates suivantes :

Le mardi 2 mars 2010 : Ferrières-les-Bois et Berthelange

Le mardi 16 mars 2010 : Roset-Fluans et Villars-Saint-Georges

Le jeudi 22 avril 2010 : Corcondray et Etrabonne

Le jeudi 29 avril 2010 : Abbans-Dessus et Velesmes-Essarts

*Les explications entendues, le Conseil Communautaire se prononce unanimement sur la reconduction de l'opération de ramassage des monstres.*

### **4 DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRINCIPAL Transfert de crédits de la section de fonctionnement vers la section d'investissement**

Jean-Claude ZEISSER, Vice Président en charge des Finances, explique, qu'en vertu de l'ordonnance du 26 août 2005 portant réforme de l'instruction budgétaire M14, une décision modificative doit être portée au budget principal de la CCVSV.

Cette modification porte sur le transfert de crédits du compte 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » vers le compte 20414 « subventions d'équipement aux communes ».

Les subventions accordées aux associations « Saint-Vit Canoë-Kayak » et « US Saint-Vit Hand-Ball », pour des montants de 1 200 € chacune doivent être affectées en section d'investissement et non de fonctionnement.

Les modifications sont :

|         |  |           |
|---------|--|-----------|
| C/6574  | Dépenses de fonctionnement : « subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » | - 2 400 € |
| C/023   | Recettes de fonctionnement   | + 2 400 € |
| C/021   | Recettes d'investissement  | + 2 400 € |
| C/20414 | Dépenses d'investissement : « subventions d'équipement aux communes »  | + 2 400 € |

Les crédits transférés sont à amortir à compter de l'exercice suivant leur versement.

En raison du montant, il est proposé à l'Assemblée une durée d'amortissement d'une année.

*Les explications entendues, le Conseil Communautaire se prononce unanimement sur la Décision Modificative portant sur le transfert de crédits de la section de fonctionnement vers la section d'investissement ainsi que sur la durée d'amortissement d'une année.*

|          |   |
|----------|---|
| <b>5</b> | <b>DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE DE LA PERCEPTION DE SAINT VIT</b> |
|----------|---|

Lors du dernier Conseil Communautaire, Thierry COURTOIS, Président du syndicat mixte de la perception de Saint-Vit a expliqué que le Préfet avait procédé à la modification des statuts du syndicat mixte de la perception de Saint-Vit.

Au vu que :

- 14 communes membres de la CCVSV sont également membres du syndicat.
- La CCVSV dispose de la compétence « gestion du bâtiment de la perception de Saint-Vit ».
- En vertu de l'article L 5214-21 du Code Général des Collectivités Territoriales « lorsque certaines communes sont à la fois membres d'un syndicat et d'une communauté de communes, cette dernière se substitue à ces communes au sein du syndicat, pour l'exercice de compétences qui leur sont communes ».

Le syndicat de la perception est devenu un syndicat mixte, la CCVSV doit y être représentée par un titulaire et un suppléant pour chaque commune.

| COMMUNES              | TITULAIRES                 | SUPPLEANTS         |
|-----------------------|----------------------------|--------------------|
| ABBANS DESSOUS        | André HAEGELIN             | Claude VUAILLAT    |
| ABBANS DESSUS         | Pascal HERRMANN            | Michel GUELLE      |
| BERTHELANGE           | Jacques BIETRY             | Pascal B. VERDURAZ |
| BYANS SUR DOUBS       | Bernard JOLYOT             | Didier PAINEAU     |
| CORCELLES FERRIERES   | Thierry BOILLOT            | Alexandre DECORBEZ |
| CORCONDRAZ            | Daniel POURET              | Michel CUCHE       |
| FERRIERES LES BOIS    | Jacqueline BATAILLARD-KOCH | Alain REGNIER      |
| LANTENNE VERTIERE     | Christophe LEMONIER        | Yves NOIROT        |
| MERCEY LE GRAND       | Elodie LOUISET             | Hervé LOMBARD      |
| POUILLEY FRANÇAIS     | Martine GIBERT             | Pierre BARBIER     |
| ROSET FLUANS          | André COSTANTINI           | Christophe GESLOT  |
| SAINT VIT             | Thierry COURTOIS           | Steve GHENO        |
| VELESMES ESSARTS      | Fabrice GIRAUD             | Jean-Marc JOUFFROY |
| VILLARS SAINT GEORGES | Damien LEGAIN              | Yves MARCHISET     |

Les délégués se réuniront pour la première fois le 30 novembre prochain à la Mairie de Saint-Vit.

*Les explications entendues, le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité la désignation des délégués communautaires au syndicat mixte de la perception de Saint-Vit.*

|          |   |
|----------|---|
| <b>6</b> | <b>DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE DES ESPACES PUBLICS</b><br><b>Signature de la convention constitutive du groupement d'achat</b> |
|----------|---|

|          |   |
|----------|---|
| <b>7</b> | <b>DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE DES ESPACES PUBLICS</b><br><b>Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres</b> |
|----------|---|

Trois communes n'ayant pas délibéré quant à leur participation au groupement de commande, ces points 6 et 7 sont reportés.

Afin d'être en mesure de délibérer lors du prochain Conseil Communautaire, Nicole NAUDIN MILLON demande que ces communes se positionnent avant cette échéance.

|                    |
|--------------------|
| <b>INFORMATION</b> |
|--------------------|

### **1. Haut débit**

Jean-Claude ZEISSER, Vice Président en charge du dossier Haut débit, explique que suite à la modification des codes de paramétrage des antennes composant le réseau, la CCVSV a envoyé une requête courant octobre, par l'intermédiaire de Maître SUISSA, aux Sociétés R'LAN et WIZEO afin de se voir restituer lesdits codes.

Faisant suite à ce courrier, la Société WIZEO a communiqué les codes modifiés.

Toutefois, ces codes ne donnent pas accès à l'ensemble du réseau qui, en conséquent ne peut être exploité dans son intégralité.

Dans l'attente d'une restitution totale des codes, la Société R'LAN a commencé, à partir du 18 novembre 2009 a commercialisé ses services sur les communes dépendant du relais TDF de Quingey.

### **2. Comité de pilotage « Accessibilité »**

Nicole NAUDIN-MILLON explique que suite à la demande de la CCVSV faite à quelques associations représentant des personnes handicapées, certaines ont répondu favorablement quant à leur présence au sein du comité de pilotage.

- Jean-Charles TRUCHOT, Président de l'Association Valentin HAUY
- Aimé AUDY, Président de l'Association des Accidentés de la vie
- Martine GABLE, responsable de l'Association Information Recherche
- Bernard AVON, chargé des problèmes d'accessibilité, Association des Paralysés de France

Le Conseil Municipal de la commune de Roset-Fluans a nommé Mesdames Sophie CRETIN et Josette COUETTE représentantes des élus, ainsi que Madame Germaine DEMILLIERE représentante des usagers au sein du comité.

Par ailleurs, Nicole NAUDIN MILLON invite toute personne souhaitant intégrer ce comité, à bien vouloir se faire connaître.

### **3. Bilan réhabilitation des décharges**

L'ensemble des travaux a été réalisé.

Des études « diagnostic » ont été entreprises sur les décharges de 12 communes pour un montant de 15 090.90 € TTC.

Des travaux se sont révélés nécessaires sur les décharges de 6 communes (Abbans-Dessous, Abbans-Dessus, Berthelange, Corcondray, Etrabonne, Ferrières-les-Bois) pour un montant total de 41 692.39 € TTC.

Le coût total pour la CCVSV a été de 33 139.78 € TTC représentant une part « responsabilisation » correspondant aux études et travaux sur notre CCVSV et une part « mutualisation » afin d'avoir une solidarité avec les communautés ayant eu beaucoup de décharges à réhabiliter.

Il faut souligner que le Conseil Général du Doubs et l'ADEME ont contribué pour 54 % à l'ensemble des dépenses hors taxe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 20.